

SOUS EMBARGO : NE PEUT ÊTRE DIFFUSÉ PAR LES AGENCES DE PRESSE, NI AFFICHÉ SUR DES SITES WEB, NI UTILISÉ D'UNE QUELCONQUE AUTRE FAÇON PAR LES MÉDIAS AVANT 00:01 HEURES GMT/UTC, LE 13 SEPTEMBRE 2005

Doing Business en 2006: Les pays africains en retard en matière de réformes de la réglementation des affaires

Washington, D.C., 13 septembre 2005 – *Doing Business en 2006*, le nouveau rapport qui vient d'être publié par la Banque mondiale, relève la faible performance des pays africains en matière de réformes de la réglementation des affaires. La législation de ces pays, où une grande partie des jeunes est au chômage, entrave le développement des petites et moyennes entreprises. De plus, leurs réformes sont fragmentaires et manquent d'un plan d'ensemble. Le rapport contraste cette situation avec celle de l'Europe de l'Est, dont la dynamique de réforme est la plus intense au monde. Cette région ne ménage pas les réformes afin d'attirer les entrepreneurs. A cet effet, les pays d'Europe de l'Est restructurent en profondeur leurs réglementations et leur fiscalité des affaires pour les simplifier.

Le rapport est intitulé *Doing Business en 2006 : créer des emplois*. Il est co-financé par la Banque mondiale et la Société financière internationale, le bras de la Banque mondiale pour l'investissement privé. Son message essentiel est que des réformes, souvent très simples, peuvent contribuer à la création d'un grand nombre de nouveaux emplois.

« L'emploi, est la priorité pour tout pays, particulièrement les plus pauvres. Faire plus d'efforts pour améliorer les réglementations est essentiel pour créer plus d'emplois et de croissance et également dans la lutte contre la pauvreté. Les femmes, qui dans certaines économies en développement représentent près des trois-quarts de la population active, pourraient bénéficier de ces réformes. Ceci est également valable pour les jeunes à la recherche de leur premier emploi. Les pays ayant entrepris des réformes avec succès l'an dernier (de la Serbie au Rwanda), indiquent la voie à suivre. Nous devons tous nous inspirer de leurs expériences. » déclare Paul Wolfowitz, président du groupe de la Banque mondiale.

Pour la première fois, ce rapport annuel classe 155 nations en fonction des principales réglementations et réformes majeures relatives à l'activité économique. Il note qu'au cours de l'année écoulée, les pays africains sont ceux qui ont imposé le plus d'obstacles réglementaires aux entrepreneurs sans toutefois opérer des réformes dans leur réglementation, contrairement aux pays de l'Europe de l'Est, qui ont tous amélioré au moins un aspect de leur réglementation économique.

Le rapport analyse un ensemble d'indicateurs relatifs à la création des entreprises, leur fonctionnement, le commerce, le paiement des taxes, et la liquidation d'entreprise en tenant compte du temps passé à remplir les formalités réglementaires dans chaque pays, et des coûts ainsi encourus. Il ne prend pas en compte des variables telles que la politique macroéconomique, la qualité des infrastructures, la volatilité de la monnaie, la perception des investisseurs, ni le taux de criminalité.

Ces indicateurs mettent en lumière de nombreuses défaillances des systèmes africains. Ainsi, un entrepreneur du Mozambique doit se plier à 14 procédures durant 153 jours pour créer une nouvelle entreprise. En Sierra Leone, payer toutes les taxes commerciales coûterait à une entreprise 164 pour-cent de ses bénéfices bruts. Au Burundi, 55 signatures et 124 jours sont nécessaires entre le jour d'arrivée des marchandises au port et leur livraison à l'entreprise.

Les pays européens, dans leur ensemble, se sont montrés plus prompts à réformer. Les 12 pays qui ont institué le plus de réformes au cours de l'année passée, sont: la Serbie et Monténégro, la Georgie, le Vietnam, la Slovaquie, l'Allemagne, l'Egypte, la Finlande, la Roumanie, la Lettonie, le Pakistan, le Rwanda et les Pays-Bas.

«De nombreux pays africains, qui ont désespérément besoin de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois, risquent de voir leur retard se creuser davantage par rapport aux pays qui simplifient leur réglementation et instaurent un climat plus favorable aux entreprises», explique M. Michael Klein, vice-président de la division Développement du Secteur Privé de la BM/SFI, et économiste en chef de la SFI.

Les auteurs du rapport ont toutefois noté quelques exceptions en Afrique: Il s'agit du Rwanda, de l'île Maurice, et de l'Afrique du Sud. En effet, le Rwanda figure parmi les pays qui ont, au cours de l'exercice passé, institué le plus de réformes dans les domaines de la législation des douanes et du crédit. L'île Maurice a, quant à elle, opéré des réformes dans plusieurs secteurs, ce qui lui a permis d'avoir l'un des environnements les plus favorables aux affaires. Il en est de même pour l'Afrique du Sud. Mais, pour trois pays africains qui améliorent le climat des affaires, il y en a en moyenne un qui initie des réformes rendant la pratique des affaires beaucoup plus onéreuse et difficile. Malgré tout, plusieurs réformes ont été opérées en Afrique, au nombre desquelles:

- La réduction des taxes sur les transferts de propriété de 10 à 2,4 pour-cent de la valeur de la propriété au Mozambique. Cette réduction est la plus importante jamais consentie par un pays.
- L'amélioration par le Kenya et à l'île Maurice du système de diffusion des informations relatives au crédit par voie d'amendement à la législation bancaire. Une telle réforme permet aux organismes de prêt d'évaluer plus facilement la solvabilité de leurs clients potentiels.
- La réorganisation des codes fiscaux et l'allègement de la fiscalité des affaires au Ghana, au Sénégal, et en Tanzanie.
- L'abrogation de l'inspection obligatoire avant expédition au Rwanda.
- La fixation de plafonds de durée pour les procédures douanières au Cameroun, afin de réduire les délais.

- L'introduction de l'analyse des risques pour améliorer l'efficacité des inspections à l'Ile Maurice, ce qui a permis d'accélérer les procédures douanières.
- L'instauration du travail continu 24h sur 24 dans le port de Nouakchott (Mauritanie) qui ne fonctionnait que 60 heures par semaine avant cette mesure.
- L'introduction par le Burundi d'une nouvelle procédure simplifiée de recouvrement des dettes qui autorise l'intervention d'huissiers privés, et qui permet ainsi de réduire les retards dans les tribunaux.
- La création par le Rwanda de tribunaux spécialisés pour les questions économiques et fiscales accélérant ainsi l'intervention des tribunaux.

Toutes les réformes n'ont pas été favorables à l'activité économique.

- Madagascar a augmenté le capital initial requis pour la création d'une entreprise, le portant à 5.350 dollars EU, soit 25 fois le revenu annuel moyen.
- Le Tchad a augmenté les frais de notaires, ainsi que les taxes de transfert et d'enregistrement des titres de propriété, portant les coûts de 17 à 22 pour-cent de la valeur du bien.

Doing Business en 2006 remet à jour les données sur les 7 grands indicateurs mesurant le climat d'investissement, que le rapport de l'année dernière avait répertoriés: création d'entreprise, recrutement, licenciement de personnel, exécution de contrat, enregistrement d'une propriété, accès au crédit, protection des investisseurs, et fermeture d'entreprise. Le nouveau rapport élargit le champ de recherche pour inclure 155 pays, et introduit 3 nouveaux indicateurs: l'octroi de licences, le commerce transfrontalier et le paiement des taxes.

Ces nouveaux indicateurs confirment la nécessité, surtout pour les pays pauvres, de procéder à une réforme du secteur économique. Selon le rapport, les taxes prélevées par les pays africains sont les plus élevées qui soient. En moyenne, 62 pour-cent du bénéfice brut. Des niveaux d'imposition si élevés favorisent l'évasion fiscale, contraignent de nombreuses entreprises à travailler dans le secteur informel, et, en fin de compte, ne se traduisent pas par une augmentation des recettes. En Mauritanie, par exemple, les taxes commerciales sont si élevées qu'une entreprise qui payerait 20 pour-cent d'impôts de moins que ce qu'elle doit pourrait augmenter son bénéfice brut de 60 pour-cent.

Le rapport souligne également la nécessité de diminuer les coûts administratifs liés au commerce qui constituent un frein considérable aux exportations comme aux importations. Contrairement à l'opinion généralement reçue, les lourdeurs administratives au niveau des douanes sont les principales responsables des lenteurs et retards dont pâtissent les exportateurs et les importateurs. En effet, moins d'un quart des retards ont pour origine le mauvais état d'infrastructures tel les ports ou les routes. En Éthiopie, les exportateurs doivent obtenir 33 signatures avant que les marchandises ne quittent le port. Les entreprises de fabrication installées en Afrique considèrent que les coûts administratifs qui entravent l'activité commerciale sont plus élevés que ceux occasionnés par les droits de douanes ou les quotas. Au Nigeria, par exemple, les coûts administratifs représentent souvent jusqu'à 18 pour-cent de la valeur des exportations.

Doing Business, publié annuellement, permet aux autorités politiques de mesurer l'efficacité de leur environnement réglementaire par référence à d'autres pays, de s'inspirer des pratiques modèles à travers le monde, et de classer les réformes en terme de priorité. Le rapport, qui est à sa troisième année de parution, a déjà eu un impact important puisqu'il a inspiré, et appuyé plusieurs réformes

dans plus de 20 pays. «Depuis l'année dernière, 9 gouvernements ont demandé que leurs pays soient inclus dans l'étude», affirme Caralee McLiesh, un des auteurs du rapport.

Les 30 meilleures économies classées sur l'indice de la réglementation des affaires sont par ordre descendant : la Nouvelle Zélande, Singapour, les États-Unis, le Canada, la Norvège, l'Australie, la Chine (Hong Kong), le Danemark, le Royaume Uni, le Japon, l'Irlande, l'Islande, la Finlande, la Suède, la Lituanie, l'Estonie, la Suisse, la Belgique, l'Allemagne, la Thaïlande, la Malaisie, Porto Rico, l'Île Maurice, les Pays-Bas, le Chili, la Lettonie, la Corée, l'Afrique du Sud, Israël et l'Espagne.

Les pays africains les mieux classés sur l'indice de réglementation des affaires sont: la Namibie (33), le Botswana (40), la Zambie (67), et le Kenya (68). Cependant, 9 sur les 10 pays qui forment le peloton de queue en matière de réformes, sont en Afrique. Ce sont: la République démocratique du Congo, le Burkina Faso, la République centrafricaine, le Tchad, le Soudan, le Niger, le Togo, la République du Congo, et le Mali.

Les pays les mieux classés ne sont pas dépourvus de réglementation économique. Mais, leur réglementation est moins onéreuse et de surcroît moins contraignante. La réglementation dans les pays nordiques, qui appartiennent tous aux 30 premiers du classement, est substantielle, mais elle répond à des règles simples et conçues pour faciliter la pratique des affaires. Elle se concentre sur des domaines où l'intervention réglementaire est vitale, comme la protection des droits de propriété et la prestation de services sociaux.

Seulement 8 pour-cent des activités économiques des pays nordiques relèvent du secteur informel du fait de la simplicité des réglementations. Ceci s'explique par la simplicité des règles applicables et le fait que les entreprises bénéficient de services publics d'excellente qualité en contrepartie des taxes qu'elles paient. Ainsi, le Danemark dispose des meilleures infrastructures au monde. La Norvège a les meilleurs indicateurs de développement humain, suivie par la Suède. «Dans les pays nordiques et les 30 meilleurs du classement, les gouvernements n'ont pas eu à choisir entre la prestation de services sociaux et la réforme des affaires. Ils ont pu faire les deux» confie M. Siméon Djankov, un des auteurs du rapport.

Le projet «Doing Business» est le fruit de la collaboration de plus de 3.500 experts locaux- des experts, des conseillers, des avocats, des comptables et fonctionnaires publics, et des chercheurs universitaires renommés qui ont contribué à l'élaboration et à l'examen de la méthodologie. Les données, la méthodologie et les noms des collaborateurs sont disponibles en ligne.

###

Centre des Medias:

Les journalistes peuvent avoir accès aux informations avant l'expiration de l'embargo au centre des médias de la Banque mondiale à l'adresse suivante: <http://media.worldbank.org/secure/>

Les journalistes accrédités qui n'ont pas encore de mot de passe peuvent en demander un en remplissant le formulaire d'enregistrement en ligne à l'adresse suivante:
<http://media.worldbank.org/>

Le rapport «La Pratique des affaires en 2005», et les autres informations qui y sont relatives sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.doingbusiness.org>



Pour plus d'informations sur *La Pratique des affaires en 2006*, veuillez contacter
Nadine Ghannam (202) 458-0482
Cell: (917) 517 0795 Email: nsghannam@ifc.org

Ou: Corrie Shanahan (202) 473 2258
Cell: (202) 294 4697 Email: cshanahan@ifc.org

Ou: Nazanine Atabaki (202) 458 1450
Cell: (202) 250 0726, Email: natabaki@worldbank.org

Ou: Timothy Carrington (202) 473 8133
Email: tcarrington@worldbank.org